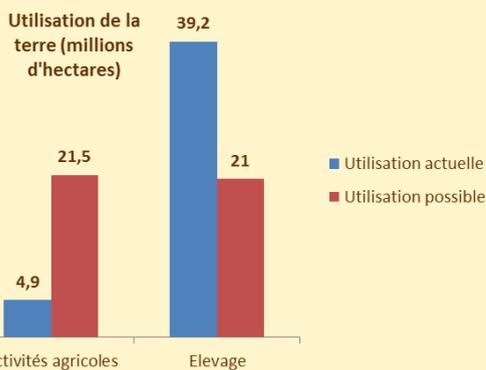


# Les communautés d'agriculteurs en Colombie

## A qui appartient la terre et comment est-elle utilisée?

- 80% des propriétaires possèdent moins d'une unité agricole familiale (UAF), définie comme la quantité minimale de terre dont une famille a besoin pour sa sécurité alimentaire et pour avoir un projet productif. La taille varie en fonction de critères géographiques, écologiques, socio-culturels et économiques.
- En 1999, les grands propriétaires terriens possédaient 39,2% des terres enregistrées, alors qu'en 2008, ils accaparaient 53% des terres. De plus, 16 millions d'hectares propres à l'agriculture ne sont pas utilisées pour la plantation.
- A l'échelle mondiale, le secteur industriel de l'agroalimentaire exploite 70% des ressources agricoles de la planète et ne produit que 30% de l'approvisionnement alimentaire mondial. En revanche, l'agriculture paysanne fournit 70% des aliments à destination humaine, en utilisant seulement 30% des ressources agricoles.
- 80% des producteurs agricoles sont classés comme petits agriculteurs, ils possèdent seulement 14% des terres, ce qui correspond toutefois à 40% de la superficie cultivée dans le pays.
- 5,8 millions d'hectares ont été accordés aux 9 000 titres d'exploitation minière en vigueur et 20 000 nouvelles demandes ont été déposées.



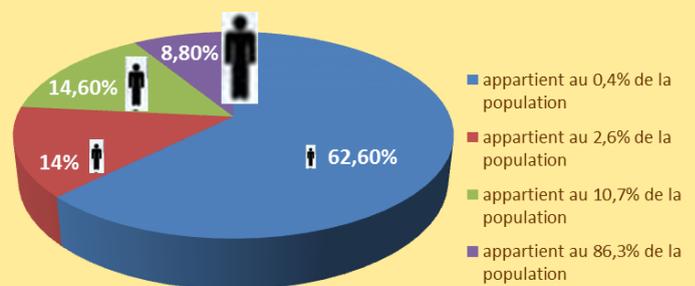
Source: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

- Selon le Département National de la Statistique (DANE), dans les zones rurales, la pauvreté est passée de 46,8% en 2012 à 42,8% en 2013. L'extrême pauvreté, quant à elle est passée de 22,8% en 2011 à 19,1% en 2012. Ces chiffres, qui attestent d'une légère amélioration, indiquent tout de même que près de la moitié de la population rurale vit dans la pauvreté, dont encore la moitié vit dans l'extrême pauvreté.

La fracture entre les zones urbaines et rurales s'est agrandie. En 2002, l'incidence de la pauvreté rurale, c'est-à-dire, le pourcentage de ménages qui ne parvenait pas au niveau du seuil de pauvreté, était 1,4 fois supérieure à celle observée dans les villes, et en 2012 elle est passée à 1,7 fois supérieure. L'incidence de l'extrême pauvreté en 2012 était 3,5 fois plus élevée dans les zones rurales que dans les villes.

## Violations de Droits humains subies par les paysans

- **Stigmatisations** de la part des fonctionnaires publics, qui ont déclaré, lors de plusieurs manifestations, l'infiltration de groupes armés illégaux et qui privent donc les agriculteurs de légitimité politique.
- **Répression massive et violente** contre les mouvements sociaux des paysans. La Grève Nationale Agraire et Populaire (*Paro Nacional Agrario y Popular*) de 2013 a causé 902 victimes (parmi lesquelles 248 étaient des paysans); 15 personnes ont été assassinées. Il y a eu 315 détentions arbitraires; 40 personnes ont été sévèrement battues et 329 ont été blessées.
- **Violations du Droit international humanitaire** à cause de la localisation des paysans dans les zones de conflit.
- **Pulvérisation** de glyphosate, qui avait pour but d'éradiquer les cultures de coca, mais qui a détruit de nombreuses cultures vivrières des paysans et a affecté la santé des populations locales, en particulier des femmes enceintes et des enfants.



Une grande partie de la terre est dans les mains de peu de personnes  
Données du PNUD

## La stigmatisation des revendications territoriales

Face au conflit armé, des initiatives de permanence ont été instaurées dans les territoires ; par exemple, des Zones de Réserve Paysanne, des communautés de Paix, des zones humanitaires et zones de biodiversité, des réserves indiennes, entre autres, ont vu le jour. Certaines de ces initiatives sont reconnues par la Constitution et la législation colombienne. Cependant, elles sont souvent stigmatisées, entre autre, à cause de l'influence supposée de groupes armés illégaux comme les FARC.

## L'abandon structurel de la Colombie rurale

La Colombie est dans une nouvelle phase de développement du pays (avec des propositions minières, énergétiques et agro-industrielles), ce qui limite et marginalise la petite et moyenne paysannerie. Ce modèle est un nouveau facteur qui dépouille et prive les paysans de leur droit à la terre.

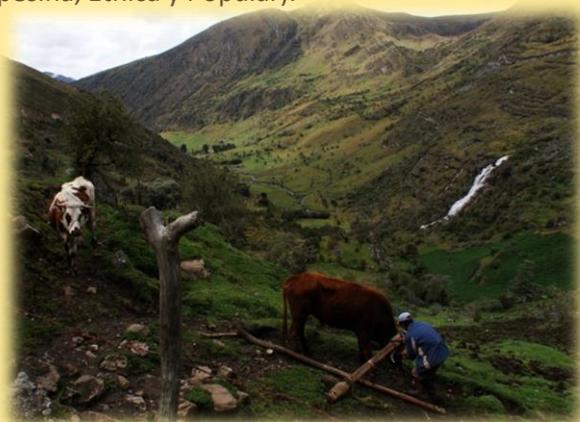
Transnationalisation des produits alimentaires : les paysans se confrontent à la mondialisation du secteur, qui induit la concurrence des produits étrangers subventionnés, ainsi que l'accaparement des terres et la réglementation des semences, qui va de pair avec l'obligation d'utiliser des semences brevetées.

Les problèmes du secteur rural s'étendent à l'ensemble du pays, dans des zones à fort intérêt économique, soit en raison de la possibilité d'exploitation minière, soit à cause de l'implantation de grands projets agricoles de monoculture.

Entre août et septembre 2013, plusieurs acteurs sociaux ont participé à la Grève Nationale Agraire et Populaire. Les paysans, principaux acteurs de la grève, ont rejeté les Traités de Libre Echange. Ils ont exigé des prix justes pour leurs produits, des plans de soulagement de leurs dettes et un contrôle des coûts élevés de production. En raison du non-respect des accords convenus en 2013, entre le 28 avril et le 10 mai, les différents secteurs ont organisé le Sommet National Agraire Paysan, Ethnique et Populaire (la Cumbre Nacional Agraria Campesina, Étnica y Popular).



© Gert Steenssens/EsperanzaProxima.net



© Gert Steenssens/ EsperanzaProxima.net

Les mobilisations de 2013 et 2014 sont la preuve évidente des fortes restrictions et de la marginalisation de la paysannerie.

Leurs demandes et leurs exigences sont étroitement liées à la recherche de la paix en Colombie.

Les avancées dans la politique de restitution des terres sont minimales. Par exemple, en septembre 2013, seulement trois familles sont retournées vivre sur leurs terres suite à une décision judiciaire.

## On peut faire quelque chose!

- En exhortant l'État colombien à prendre en compte les demandes exprimées par les paysans, et à appliquer de manière responsable les accords signés et les lois relatives aux droits des paysans ;
- En demandant au gouvernement colombien de renoncer à présenter des projets de loi qui favorisent la concentration de la propriété foncière ou l'expropriation de terres agricoles et de cesser de signer des traités commerciaux qui portent préjudice aux paysans. En revanche, il serait souhaitable qu'il étudie la mise en œuvre d'une réforme agraire et favorise la reconnaissance des droits des paysans ;
- En prenant en compte la situation des paysans en Colombie et en contrôlant activement le respect de l'application des Droits humains dans les accords bilatéraux avec la Colombie.
- En incitant l'État colombien à ne pas mener d'actions tendant à la criminalisation des revendications sociales, y compris des signalements.
- En invitant les agriculteurs à des audiences dans les institutions nationales pour qu'ils puissent témoigner de la situation des Droits humains en Colombie.

Elaboré par ILSA et

**Oidhaco**  
Oficina Internacional de Derechos Humanos -  
Asesor Colombia